

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 5 SEPTEMBRE 2024

DEL-2024-206

L'An deux mille vingt-quatre, le 5 septembre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/08/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, FRANCOIS, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, PEUGNIEZ.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BOUVET, CHALLEAT, CHEVALLOT, DUPERTHUY, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 10

Représentés par mandat : 2

Objet : PROJET EUROPEEN SMART EPC : MISSION D'OBJECTIVATION DU RECOURS AUX MARCHES GLOBAUX DE PERFORMANCE EN ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AURA-EE

Rapport présenté par Mme Pascale PARIS.

En 2022, le SYANE a été retenu dans le projet européen SMART EPC (Energy Performance Contracting), contrat de performance énergétique intelligent, en partenariat avec AURA-EE (Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement).

L'objectif de ce projet est d'encourager les collectivités à réaliser des projets ambitieux de rénovation de l'éclairage public. L'ambition des projets de rénovation de l'éclairage public se traduit par l'intégration - lorsque cela est pertinent - d'équipements de pilotage connectés (télégestion), ainsi par le recours - à bon escient - aux Marchés Globaux de Performance (MGP) pour garantir l'atteinte des économies d'énergies et de qualité de services.

Des projets pilotes sont réalisés dans plusieurs pays (France, Espagne et Pologne). Pour la France, le SYANE est territoire pilote.

Le projet européen SMART EPC comporte plusieurs activités dont la réalisation s'inscrit sur une période comprise entre 2022 et fin 2025 :

- Activité 1 : « WP1- Gestion du projet »,
- Activité 2 : « WP2 - Etat des lieux »,
- Activité 3 : « WP3 - Concept de CPE intelligents »,
- Activité 4 : « WP4 - Projets pilotes de CPE intelligents »,
- Activité 5 : « WP5 - Diffusion et exploitation ».

Dans le cadre de l'activité 3 « WP3 - Concepts de CPE intelligents » et de l'activité 4 « WP4 - Projets pilotes de CPE intelligents » du projet, les partenaires (SYANE et AURA-EE) ont lancé une mission qui a été confiée au cabinet STRATERGIE après une procédure de mise en concurrence.

Les objectifs de la mission de ce cabinet sont les suivants :

- objectiver les avantages et inconvénients pour une collectivité de recourir au MGP plutôt qu'à un marché classique pour des travaux de rénovation du parc d'éclairage public,
- les aider à choisir entre marché classique et MGP dans leur contexte,
- fournir aux collectivités choisissant de recourir à un MGP des outils opérationnels leur permettant de se lancer avec succès.

Le contenu de la mission s'établit comme suit :

- Action 1 : Rédaction d'une note permettant d'identifier des conditions favorables et défavorables du recours aux MPG en éclairage public,
- Action 2 : Construction d'un outil pour aider les collectivités à qualifier leur intérêt à passer par un MGP ou un marché classique,
- Action 3 : Rédaction d'une note listant les données à collecter en amont (audit, diagnostics, etc.) pour travailler efficacement et à moindre coût sur un MGP,
- Action 4 : Production de trames de documents à destination des collectivités,
- Action 5 : Réalisation d'une formation à destination des collectivités sur « comment réussir un MGP EP ? ».

Le montant de la mission globale, s'élève à 38.050 € HT (soit 45.660 € TTC).

Il est prévu que le financement de cette mission se répartisse dans les conditions suivantes :


- Part de financement SYANE : 29.725,00 € HT (soit 35.670,00 € TTC).
Cette part de financement sera entièrement couverte par la subvention relative au projet européen SMART EPC précité au titre des actions 1, 2 et 3 ci-dessus,
- Part de financement AURA-EE : 8.325,00 € HT (soit 9.990,00 € TTC), (correspondant aux activités liées aux actions 4 et 5 ci-dessus).

Dans ce contexte, il y a lieu d'établir une convention de partenariat entre le SYANE et AURA-EE précisant la répartition financière précitée.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention proposée,
2. à autoriser le Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.
